

**République Française**  
Liberté - Égalité - Fraternité

**Département de l'Hérault**  
Arrondissement de Béziers

**N°002395**

**OBJET :**

**Marché n°202249 – Attribution  
à la Société NATURALIA  
ENVIRONNEMENT pour la  
réalisation d'inventaires  
naturalistes, rédaction et suivi  
des dossiers réglementaires  
pour la construction de la  
nouvelle digue de Portiragnes-  
plage**

Réf. : PL/FH (Service des Marchés  
Publics)  
Rubrique dématérialisée : 1.1.1  
Délibérations, décisions et arrêtés relatifs  
aux marchés publics et aux accords-cadres  
ainsi qu'à leurs avenants

Le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée ;  
**VU** la délibération N°3219 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 sur l'installation du conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée ;  
**VU** la délibération N°3220 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant élection du Président ;  
**VU** l'article L 5211-10 du CGCT, qui indique que le Président de la Communauté d'Agglomération peut recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception de certaines matières dûment énumérées ;  
**VU** la délibération N°3280 du conseil communautaire du 21 juillet 2020 accordant à monsieur le Président, par délégation et pour la durée de son mandat, des attributions de l'organe délibérant et, notamment, autorisant monsieur le Président à la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres inférieurs à 500.000 euros HT pour les fournitures et services et 1.000.000 euros HT pour les travaux ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;  
**VU** que dans le cadre de ses compétences la CAHM souhaite réaliser l'inventaire naturaliste, la rédaction et le suivi des dossiers réglementaires pour la construction de la nouvelle digue de Portiragnes-plage ;  
**VU** qu'au regard du montant du marché une procédure adaptée a été lancée en date du 25 octobre 2022 conformément aux articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique ;  
**VU** la Commission d'ouverture des candidatures et des offres en date du 08 novembre 2022 ;  
**VU** la Commission de jugement des offres en date du 01 décembre 2022 ;  
**VU** le rapport d'analyse des offres présenté par le service gestionnaire ;  
**CONSIDÉRANT** qu'il a été décidé de retenir l'opérateur économique ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse et disposant d'une bonne valeur technique.

**DÉCIDE**

**Article 1 :** D'attribuer à la Société NATURALIA ENVIRONNEMENT domiciliée 10 rue du mas de la Treille 34670 BAILLARGUES la Réalisation d'inventaires naturalistes, rédaction et suivi des dossiers réglementaires pour la construction de la nouvelle digue de Portiragnes-plage pour un montant forfaitaire de 27 100 € HT conformément aux termes de la proposition pour la tranche ferme. Le montant maximum pour la durée totale de la tranche optionnelle n°1 est de 2 000 € HT et pour la tranche optionnelle n°2 de 50 000 € HT.

**Article 2 :** Le Président de la CAHM informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la notification.

**Article final :** Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée et monsieur le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera inscrite au registre des décisions du Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

**Fait à SAINT-THIBERY, le 02 décembre 2022**

**Le Président,  
Gilles D'ETTORE**

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de sa publication.

#signature#

**RECU EN PREFECTURE**

Le 06 décembre 2022

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-20221124-C00239511-AR